



Extrait du Circonscription de Vernon

<http://circvernon.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article314>

Attentats 13 novembre 2015

- DIRECTION - Le fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : dimanche 15 novembre 2015

Description :

Consignes aux directeurs - Adaptation plan vigipirate

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Application des consignes nationales dans les écoles et établissements de l'académie

- Sorties scolaires
- Voyages scolaires
- Manifestations publiques (remise de diplômes, salons...)
- Formations, réunions des personnels
- Mobilisation des cellules médico-psychologiques
- Consignes à passer aux écoles, aux collèges, aux lycées

Adaptation du plan Vigipirate

A la suite de la série d'attentats survenus à Paris et en petite couronne parisienne le 13 novembre 2015, un décret déclarant l'état d'urgence a été adopté (...). Il prend effet immédiatement sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Corse.

Parallèlement, le Premier ministre a décidé d'adapter la posture VIGIPIRATE.(...)

Ce durcissement du dispositif se traduit notamment par l'activation des mesures suivantes :

- mesure RSB 13-01 : renforcer la surveillance et le contrôle des rassemblements.
L'interdiction des rassemblements de grande ampleur qu'elle qu'en soit la nature sera prononcée, en fonction de leur appréciation, par les autorités préfectorales.
- mesure BAT 23-01 : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants.

Le niveau "alerte-attentat" est en outre maintenu en Ile-de-France et la vigilance renforcée continue de s'appliquer sur le reste du territoire nationale.

Les établissements culturels et cultuels, les lieux de fort rassemblement, les gares, les aéroports, les ports, les noeuds de communication et les sites industriels sensibles constituent des objectifs de sécurité prioritaires. (....)

Courrier complet à télécharger ci-contre